

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
JUSTICE, GARDE DES SCEAUX
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

V I S A S /

22/9/77
DECRET N° 77/496 DU /MJT.DGT.DCGPCE.6/10

Portant reclassement et nomination de
Monsieur ONANGA Pascal, Professeur Adjoint
d'Education Physique et Sportive des cadres
de la catégorie B, hiérarchie I, des services
Sociaux (Jeunesse et Sports)

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

D.F.

Vu l'acte Fondamental du 5.4.77
Vu la Loi n°15/62 du 3.2.62, portant statut general
général des Fonctionnaires
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58, fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires
Vu le décret n°23/59 du 30 Janvier 1959, fixant les
conditions d'intégrations dans les catégories B, C, D, et E
des Fonctionnaires des cadres
Vu le décret n°62/130 du 5.7.62, fixant le régime
sur la solde des Fonctionnaires
Vu le décret n°62/197 du 5.7.62, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3.2.62
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires
Vu le décret n°62/198 du 5.7.62, relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres
de la catégorie A par décret
Vu le décret 67/50 du 24.2.67, réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements
Vu le décret n°63/79 du 26.3.63, portant statut des
cadres de la Jeunesse et des Sports
Vu le décret n°74/454 du 17.12.74, modifiant le
tableau hiérarchique des cadres des catégories A, B, C, et D
de l'Enseignement Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 1er, 2, 5, 10, 13, 14, 15, 18,
19 et 20 du décret n°63/79 du 26.3.63, fixant le statut commun
des cadres de la Jeunesse et Sports
Vu le décret n°74/470 du 31.12.74, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret 62.196 du 5.7.62,
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires
Vu l'Acte n°C01/ du 5.4.77, structurant le Comité
Militaire du Parti, et nommant le Deuxieme Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvern-
ement, Ministre du Plan.
Vu le décret n°77/165 du 5.77, portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres.
Vu l'arrêté n°6920/MIS.DNS du 26.10.76, portant
Promotion au titre de l'année 1975 des Fonctionnaires des
cadres des catégories A et B des services sociaux (Jeunesse
et Sports --

...../...../.....

K

/)u l'arrêté n°4720/MTPSI.DGT.du 19.7.75, autorisant Monsieur ONANGA Pascal à suivre un stage à Paris (France)
/u la Lettre n°486/DNS.SAP du 8.4.77, transmettant la demande de reclassement formulée par l'intéressé
Attendu que Monsieur ONANGA Pascal, est bien titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Inspecteur de la Jeunesse et Sports, délivré par le Ministère Français de la Coopération (République Française)

A R R E T E

Article 1er: En application des dispositions du décret n°74/454 du 17.12.74 susvisé, Monsieur ONANGA Pascal, Professeur Adjoint d'Education Physique et Sportive de 4^e échelon, indice 760, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I, des services Sociaux (Jeunesse et Sports) en service à la Direction Nationale des Sports à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, délivré par le Ministère Français de la Coopération, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur d'Education Physique et des Sports 1^{er} échelon, indice 830= ACC - néant.

Article 2 : Le décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter de la date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-/-

Brazzaville, le 22 Septembre 1977

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Commandant Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre de la Culture, des Arts et des Sports

Le Ministre des Finances

J.B. TATI-LOUTARD

H. L O P E S

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

A. MOUÏSSOU-POUATI

AMPLIATIONS

DGT.DCGPCE.....3
D.F..... 2
C.F..... 2
DNS..... 3
MICAS..... 2
DOSSIER..... 4
INTERESSE..... 1
SGCM/BC..... 3